

<b>Numéro dans le SI local :</b>	
<b>Référence GESUP :</b>	
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	26-I-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	15-Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques ...
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Linguistique et didactique du japonais
<b>Job profile :</b>	Japanese linguistics and teaching specialist for LLCER, LEA, and master's degrees. Priority for linguistics/Japanese Teaching experts in the 'Linguistique et didactique du japonais' option across three levels: bachelor's 3, Master 1, and Master 2.
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Language sciences Languages Language sciences Linguistics Educational sciences Learning studies
<b>Implantation du poste :</b>	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
<b>Localisation :</b>	UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
<b>Code postal de la localisation :</b>	33607
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	DOMAINE UNIVERSITAIRE  33607 - PESSAC
<b>Contact administratif :</b>	MARIE BARBOSA
<b>N° de téléphone :</b>	Gestionnaire RH 0557124417
<b>N° de Fax :</b>	0557122117
<b>Email :</b>	rose-marie.barbosa@u-bordeaux-montaigne.fr
<b>Date de saisie :</b>	
<b>Date de dernière mise à jour :</b>	
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2024
<b>Date de publication :</b>	21/02/2024
<b>Publication autorisée :</b>	NON
<b>Mots-clés :</b>	
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	UFR LANGUES ET CIVILISATIONS
<b>Référence UFR :</b>	DEPT DES ETUDES JAPONAISES
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	202224140Y (202224140Y) - UMRU 24140 - Dynamiques, interactions, interculturalité asiatiques
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

## CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2024

### POSTE N° 0318

<b>Nature de l'emploi</b>	Maitre/Maîtresse de conférences
<b>Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)</b>	26.I.1
<b>Spécificité du poste</b>	Linguistique et didactique du japonais
<b>Section CNU</b>	15 - Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques et d'autres aires linguistiques
<b>Localisation</b>	Université Bordeaux Montaigne, UFR Langues et civilisations – Département des études japonaises – Domaine universitaire – 33607 PESSAC
<b>Etat du poste</b>	Vacant
<b>Date de prise de fonctions</b>	01/09/2024
<b>Résumé du poste en anglais</b>	Japanese linguistics and teaching specialist for LLCER, LEA, and master's degrees. Priority for linguistics/Japanese Teaching experts in the 'Linguistique et didactique du japonais' option across three levels: bachelor's 3, Master 1, and Master 2.
<b>Euraxess research fields</b>	Langage, Linguistics, Learning Studies
<b>Enseignement</b>	<p>Le/La candidat(e) spécialisé(e) en langue japonaise, notamment en linguistique et/ou didactique du japonais viendra renforcer la formation en langue japonaise du département des études japonaises pour les licences LLCER japonais et LEA Anglais-Japonais ainsi que pour les Masters Études japonaises, CIPE (Commerce International et Pays émergents) et LAI (Langues, affaires, interculturalités) dans lesquels intervient le département.</p> <p>Seront privilégiés les candidat(es) spécialisé(es) en linguistique et/ou didactique du japonais qui pourront intervenir dans une option intitulée « Linguistique et didactique du japonais » au sein du département à trois niveaux : licence 3, Master 1 et 2.</p>

	<p>Le/La candidat(e) devra également enseigner la langue japonaise contemporaine orale et/ou écrite en Licence (L1, L2, L3). Le/La candidat(e) pourra être amené(e) à enseigner le japonais oral et/ou écrit en master.</p> <p>Le/La candidat(e) aura à encadrer la préparation de mémoire des étudiants de Master dans les axes de sa recherche.</p>
<p><b>Recherche</b></p>	<p>Le ou la collègue recruté(e) effectuera ses recherches dans le cadre des programmes actuels et à venir de l'Unité mixte de Recherche Universitaire 24140 Dynamiques, Interactions, Interculturalité Asiatiques (D2iA).</p> <p><b>Descriptif de l'Unité :</b> D2iA est une unité sous la double tutelle de l'Université Bordeaux Montaigne et de La Rochelle Université. Elle rassemble les chercheurs et chercheuses en SHS analysant les dynamiques et interactions en rapport avec l'Asie.</p> <p>Leurs activités se déploient au sein de trois axes de recherche mobilisant des prismes d'étude se nourrissant les uns les autres. Dans l'axe « Rayonnement et circulations », les membres de l'équipe analysent les phénomènes de flux ainsi que les relations dialogiques et dialectiques qu'entretiennent les populations, acteurs politiques, économiques, culturels (...) asiatiques à l'intérieur du continent ou avec l'extérieur. L'axe abrite les programmes de recherche « (Nouvelles) routes de la soie et rayonnements asiatiques », « Diasporas et circulations » et « Circulations des idées en Asie ». L'axe 2 « Représentations » analyse les sociétés asiatiques à travers leurs productions symboliques/sémiotiques. Il abrite les programmes de recherche « Représentations politiques et sociales » et « D'un espace à l'autre : translations des pratiques et objets artistiques ». Enfin le dernier axe de recherche « Langue et discours » analyse notamment les phénomènes linguistiques et les enjeux didactiques autour des langues asiatiques ou de leurs interactions avec d'autres langues/cultures.</p> <p>L'approche du/de la futur(e) enseignant(e)-chercheur(e) recruté(e) prendra en compte, si possible, une approche transversale de l'Asie orientale (Chine-Corées-Japon), afin de venir enrichir en particulier les activités scientifiques des axes « Représentations » et/ou « Langue et discours » de l'unité.</p> <p>Adresse internet de l'unité : <a href="https://d2ia.fr/">https://d2ia.fr/</a></p>
<p><b>Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées</b></p>	<p>L'enseignant(e)-chercheur(e) recruté(e) sera amené(e) à exercer des responsabilités pédagogiques et administratives au sein du département aussi bien au niveau licence qu'au niveau master. Ces responsabilités pourront évoluer vers la direction du département.</p>
<p><b>Contact/informations</b></p>	<p>Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.</p> <p>Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée :</p>

	<p>UFR Langues et Civilisations :</p> <p>Directrice : Ana Stulic <a href="mailto:ana.stulic@u-bordeaux-montaigne.fr">ana.stulic@u-bordeaux-montaigne.fr</a></p> <p>Directeur adjoint : Nicolas Guilliot <a href="mailto:nicolas.guilliot@u-bordeaux-montaigne.fr">nicolas.guilliot@u-bordeaux-montaigne.fr</a></p>
<p><b>Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s</b></p>	<p><i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i></p> <p>Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3 du code de l'éducation</u> ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1</u> du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2</u> du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.</p> <p>Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.</p> <p>Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.</p> <p>Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.</p> <p>Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.</p>

	Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.
<b>Préconisations recherche</b>	Il est attendu des candidat(es) une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur(es) recruté(es) puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur(e) recruté(e) devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité.